



## Code d'éthique et orientations des conférenciers<sup>1</sup>

### Sont admissibles à titre de conférenciers :

1. Les représentants d'organisations dont le mandat est lié à la durabilité environnementale et à l'écoresponsabilité ou dont les activités n'ont aucun ou peu d'impacts négatifs sur l'environnement et englobent des préoccupations de responsabilité sociale et collective.
2. Les exposants de la Foire répondant au Code d'éthique et d'orientation des exposants.
3. Les entreprises, les organisations, les institutions, les établissements universitaires et centres de recherches, les groupes et les associations désirant offrir une conférence dans le cadre de la foire du Projet Écosphère devront présenter des programmes, des expériences vécues, des produits ou des services, des actions concrètes et des conseils en lien avec le développement durable, la protection de l'environnement et l'écoresponsabilité, la santé environnementale, la décroissance, le commerce de proximité et l'autonomisation ainsi que la consommation responsable.

Pour respecter les objectifs du Projet Écosphère, les conférenciers sont conviés à proposer aux participantes et participants des outils pratiques ou des stratégies qui leur permettront de passer à l'action. Les représentants d'entreprises lucratives doivent clairement s'identifier comme tel afin que l'auditeur en soit clairement informé.

### Critères de sélection :

- *Crédibilité* : le conférencier doit démontrer, à travers son curriculum vitae, qu'il détient le profil, les connaissances et l'expertise liés au sujet soumis;
- *Choix du sujet* : le sujet proposé doit être accepté par le comité « conférences » d'Écosphère sur la base d'un résumé (contenu et grands axes) de la conférence ;
- *Contenu de la conférence* : la présentation doit respecter le contenu annoncé lors de l'envoi du formulaire (résumé et grands axes);
- *Vulgarisation* : le public-cible de la foire Écosphère étant le grand public, le conférencier doit adapter sa présentation en conséquence;
- *Évaluation* : les conférenciers ayant reçu un nombre important d'évaluations négatives, lors des Foires précédentes, peuvent voir leur proposition de conférence refusée lors d'éditions subséquentes;
- *Fréquence* : la présence répétée d'un même conférencier à un nombre élevé de foires peut justifier la priorisation de nouveaux conférenciers et le refus d'anciens, si la grille-horaire est pleine;
- *Diversité* : les conférenciers issus des premières nations et de la diversité culturelle sont sollicités pour le partage de leurs cultures et de pratiques écologiques. Toutefois, les propos religieux sont proscrits;
- *Développement international* : les ONG québécoises qui mènent des actions environnementales dans des pays en développement, peuvent présenter leurs actions;
- *Dons et membrariat* : les ONG peuvent inviter les participants à contribuer par des dons à leurs activités ou à se joindre à leur organisation.
- *Thèmes privilégiés* :
  - La lutte et l'adaptation aux changements climatiques sous toutes ses formes
    - Une transition énergétique responsable;
    - Les transports durables;
    - Les projets de séquestration de carbone;
    - Les actions des entreprises et institutions pour diminuer leurs émissions de carbone;
    - Les initiatives d'adaptations telles que verdissement, agriculture urbaine;

---

<sup>1</sup> Le masculin est utilisé afin d'alléger le texte.

- La rénovation et la construction écologique;
- Les produits sains et équitables;
- Les approches en santé environnementale et en prévention;
- La consommation responsable;
- La mode éthique et locale;
- Les pratiques agricoles durables et l'agroalimentaire local;
- La réduction et la gestion des déchets et matières résiduelles sous toutes leurs formes;
- La gestion de l'eau sous toutes ses formes;
- La restauration et la préservation des écosystèmes, habitats et milieux naturels,
- La protection et la mise en valeur du patrimoine et des paysages;
- Les pratiques ancestrales, traditionnelles et actuelles qui respectent la nature;
- Les enjeux de l'heure au Québec, au Canada ou dans le monde;
- Les témoignages d'actions menées sur le terrain;
- Les sujets portant sur les écosystèmes urbains;
- Etc.

Les conférenciers peuvent être refusés\* :

- Si le sujet proposé ne cadre pas avec les thèmes du projet de la foire Écosphère;
- Si le conférencier a reçu un nombre important d'évaluations négatives par le passé;
- Si la promotion des produits et services sont jugés fallacieux, frauduleux ou fausement « verts »;
- Si les propos et gestes portent ou ont porté atteinte au respect et à l'intégrité d'autrui et de l'environnement;
- Si les propos incitent à la vente à pallier (vente pyramidale). Le recrutement de vendeurs ou de représentants n'est pas permis dans le cadre des conférences;
- Si les propos visent le recrutement d'adeptes, tant pour une religion que pour une secte. Tout ésotérisme ou pseudo-science sont proscrits;

Présence annoncée requise :

Tout conférencier retenu et qui confirme sa présence à une, deux ou trois foires se doit d'être présent le jour et à l'heure de sa conférence. Il doit se présenter au minimum 20 minutes avant sa prestation. Tout contretemps ou absence doit être rapporté aux organisateurs le plus tôt possible.

Toute absence non rapportée ou non justifiée pourrait occasionner un refus d'espace-horaire pour l'année suivante. Toute absence répétitive occasionnera systématiquement un refus pour l'année suivante ou de façon définitive.

Autres :

- Si un conférencier fait vivre une expérience qui indispose le public, l'animateur a l'autorisation de mettre fin à cette expérience. Évitez de telles situations;
- Si un exposant offre une conférence, celle-ci ne doit pas porter uniquement sur son (ses) produit(s);

\*Le Groupe Écosphère se réserve le droit de refuser un conférencier pour des motifs discrétionnaires.\*

Dégagement de responsabilité :

*Malgré une volonté de mise en place d'un processus de sélection rigoureux, le Groupe Écosphère ne peut en aucun cas être tenu responsable des propos tenus par les conférenciers et exposants qui participent à l'un ou l'autre de ses événements, ni se porter garant des produits, services ou méthodes que ceux-ci offrent ou préconisent.*

*En aucun cas, le fait qu'un conférencier ou exposant participe à un événement du Projet Écosphère signifie que le Groupe Écosphère, en tant qu'entité, entérine les propos dudit conférencier ou exposant.*

*Le Groupe Écosphère ne s'engage pas à garantir à un conférencier l'exclusivité d'un sujet, dans le cadre de ses événements.*